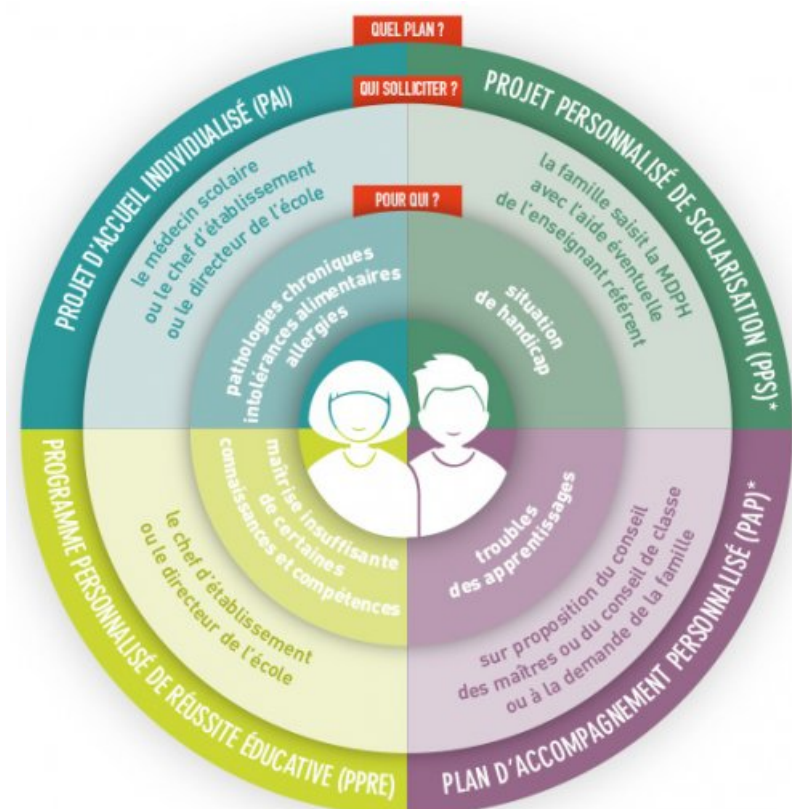




Troubles des apprentissages

publié le 27/11/2019

Les apprentissages peuvent parfois être rendus difficiles par l'existence de troubles spécifiques : dyslexie, dysorthographe, etc. Des aménagement de scolarité sont possibles, n'hésitez pas à faire le point avec le professeur principal de l'élève.



(*) Les élèves "dys", en fonction de leur besoin et du souhait de la famille, peuvent relever soit d'un PAP, soit d'un PPS.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.